

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

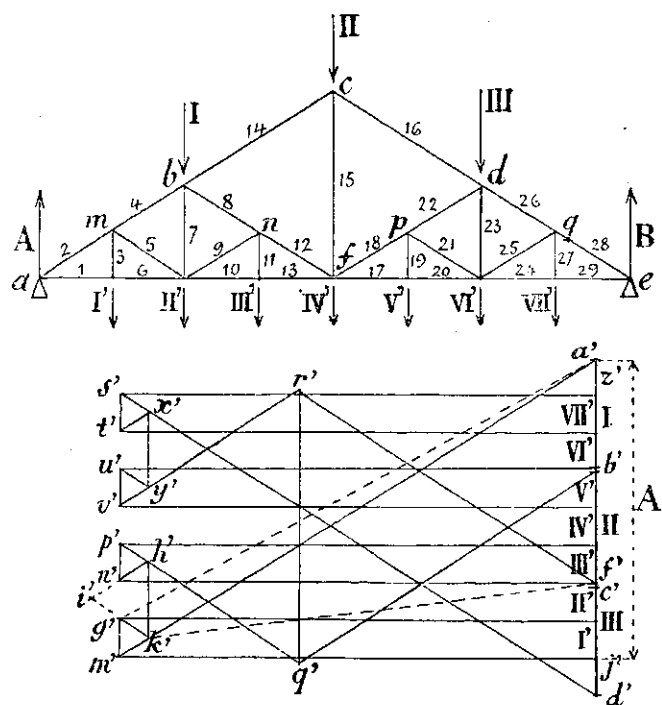
Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



Pour terminer cette étude de la résistance des constructions, par les méthodes de statique graphique que nous avons développées depuis longtemps, nous envisagerons le cas, que nous n'avons pas encore examiné, d'une ferme à entrain surchargé, c'est-à-dire dont l'entrain doit supporter le poids du plafond.

La construction, telle qu'elle est représentée par le dessin ci-dessous, se compose de deux arbalétriers principaux ac , ce , et d'un entrain ae ; ce dernier est soutenu en son milieu par le poinçon cf . Deux petites fermes $a'b'$ et $f'de$ sont inscrites dans chacune des moitiés de la grande ferme. Enfin, ces mêmes fermes complémentaires sont composées de trois montants verticaux et de deux contre-fiches.



Il résulte de cette combinaison que les nœuds inférieurs sont chargés de la même manière que les nœuds supérieurs de la ferme principale.

Nous aurons donc à considérer trois charges distinctes agissant sur les arbalétriers et sept charges également concentrées aux différents nœuds de l'entrain.

Adoptons dès à présent l'échelle de 5 millimètres par mètre pour les longueurs et de 4 millimètres par tonne pour la représentation graphique des charges ou des efforts agissant dans les diverses parties de la ferme.

Nous supposons que celle-ci a les dimensions suivantes :

Longueur de l'entrain, l . . . = 16 mètres.

Hauteur de la ferme, h . . . = 5 —

Enfin, admettons que l'écartement des fermes soit :

Largeur d'une travée, d . . . = 4^m50

La surface de couverture supportée par chacune des fermes sera :

$$S = 2 \times 4,5 \times \sqrt{8^2 + 5^2} = 84^{\text{m}290}$$

Le rapport de la hauteur à la portée devient :

$$\frac{h}{l} = \frac{5}{16}$$

valeur voisine de $\frac{1}{3}$.

Si nous supposons une couverture en ardoises sur lattis en cornières, nous pourrions établir comme suit le calcul de la charge par mètre carré :

Charge permanente	59 kilos.
Surcharge de neige	55 —
Pression du vent	65 —
Total	170 kilos.

La charge totale supportée par une ferme sera donc :

$$84,9 \times 170 = 14.433 \text{ kilos.}$$

Nous en déduirons les valeurs des charges concentrées aux nœuds b , c et d , soit :

$$I = II = III = \frac{14.433}{4} = 3.608.$$

Admettons, d'autre part, que la charge du plafond soit de 150 kilos par mètre carré, le poids total supporté par l'entrain sera :

$$16 \times 4,5 \times 150 = 10.800 \text{ kilos,}$$

d'où les charges en chaque nœud de l'entrain :

$$I' = II' = III' = \dots = VII' = \frac{10.800}{8} = 1.350 \text{ kilos.}$$

Quant aux réactions d'appui, elles correspondent aux charges appliquées tant aux nœuds supérieurs des arbalétriers qu'aux nœuds inférieurs de l'entrain, elles sont donc déterminées comme suit :

$$R = A = B = \frac{3.608 \times 3 + 1.350 \times 7}{2} = 10.137 \text{ kilos.}$$

Pour construire le polygone des forces, nous porterons d'abord à la suite l'une de l'autre les charges I , II , III , en $a'b'$, $b'f'$ et $f'd'$.

A partir de a' nous porterons une longueur $a'j'$ égale à $A = 10.137$ kilos; puis à partir de j' , nous porterons successivement, de bas en haut, les charges I' , II' , III' , etc., jusqu'en z' .

Nous voyons dès lors que la longueur $a'j'$ correspond bien aux éléments composant la réaction d'appui, car elle comprend la moitié de la somme des charges telles que I et la moitié des charges telles que I' .

Il est facile maintenant de déterminer les efforts intérieurs développés dans chacun des éléments de la ferme.

Dans le polygone des forces, le triangle $a'm'j'$ nous donnera les efforts (1) et (2) :

$$(1) = m'j' = \frac{64}{4} = + 16.000 \text{ kilos}$$

et :

$$(2) = m'a' = \frac{75}{4} = - 18.750.$$

Au point d'application de la charge I' se croisent les trois éléments 1, 3 et 6. Le rectangle $j'm'g'I'$ dont les côtés sont respectivement parallèles à chacun de ces éléments, nous donne :

$$(3) = m'g' = I' = + 1.350 \text{ kilos}$$

et :

$$(6) = m'j' = (1) = 16.000 \text{ kilos.}$$

Au nœud *m* se rencontrent les éléments 2, 3, 4 et 5. Comme nous connaissons déjà (2) et (3), nous en tirons leur résultante *a'g'* sur laquelle nous construisons le triangle *a'k'g'* qui permet d'écrire :

$$(4) = a'k' = \frac{70,5}{4} = - 17.625 \text{ kilos}$$

et :

$$(5) = k'g' = \frac{4,5}{4} = - 1.125 \text{ kilos.}$$

Considérons maintenant le nœud où est appliquée la charge II'. Nous connaissons en ce point les forces 6, 5 et II' dont la résultante est représentée par la ligne pointillée *k'f'*. Cette résultante doit être décomposée suivant les trois directions 10, 9 et 7 ; il y a donc une certaine indétermination qui peut être levée de la façon suivante :

Nous remarquerons qu'au nœud II', cette charge n'est soutenue que par les éléments 7, 5 et 9, les éléments 6 et 10 étant perpendiculaires à la direction de la force verticale ; mais les éléments 5 et 9 sont équilibrés à l'élément 7 et comme ces deux éléments sont symétriques par rapport à 7, les forces composantes afférentes à chacun d'eux sont nécessairement égales.

Cela posé, considérons la résultante des trois forces connues (5), (6) et II' ; elle est représentée par la diagonale pointillée *k'f'* qui ferme le contour polygonal correspondant. Menons maintenant par *f'* l'horizontale *f'n'* parallèle à l'élément 10 et par *k'* la verticale *k'h'* parallèle à l'élément 7. Il ne reste plus qu'à fermer le contour polygonal ainsi formé par la force (9).

A cet effet, nous basant sur la remarque précédente d'après laquelle la force (9) doit être égale à la force (5) et placée dans une position symétrique, nous prolongerons cette dernière force, c'est-à-dire *k'g'* jusqu'à la perpendiculaire élevée au milieu de l'intervalle des forces parallèles (6) et (10) jusqu'au point d'intersection *i'*. Enfin, par le point *i'* nous mènerons une parallèle *i'h'* à l'élément 9. Cette parallèle coupera la force (10) en *n'* et la force 7 en *h'* et nous obtiendrons ainsi le contour polygonal fermé *k'h'n'f'*.

Nous pourrions donc écrire :

$$(7) = k'h' = \frac{10,5}{4} = + 2,625 \text{ kilos}$$

$$(9) = n'h' = (5) = - 1.125 \text{ kilos}$$

et :

$$(10) = n'f' = (6) = + 16.000 \text{ kilos.}$$

Le nœud *b* nous permettra de déterminer (8) et (14) par le contour polygonal : *U'a'k'h'q'b'*. Nous aurons ainsi :

$$(8) = q'h' = \frac{24,5}{4} = - 6.125 \text{ kilos}$$

et :

$$(14) = q'b' = \frac{47,5}{4} = - 11.875 \text{ kilos.}$$

Au nœud III se croisent les éléments 10, 11 et 13 ; nous obtenons donc les efforts (11) et (13) inconnus en construisant le rectangle *n'c' III'p'* et nous aurons :

$$(11) = n'p' = (III') = + 1.350 \text{ kilos}$$

et :

$$(13) = n'c' = (10) = + 16.000 \text{ kilos.}$$

Au faitage, en *c*, s'exerce la charge II. Nous prendrons la résultante de II et (14) qui aboutit aux points *f'* et *q'* dans le polygone des forces. Cette résultante se décompose suivant *f'r'* et *q'r'* et l'on a :

$$(15) = q'r' = \frac{37}{4} = + 9.250 \text{ kilos}$$

et :

$$(16) = f'r' = (14) = - 11.875 \text{ kilos.}$$

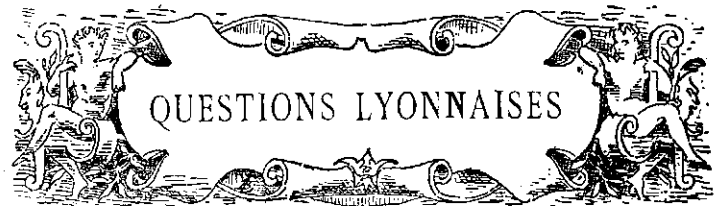
Enfin au nœud IV' se croisent cinq éléments. L'élément 13 est

connu et égal évidemment à l'élément 17 ; l'élément 12 inconnu est néanmoins égal à l'élément 18 ; enfin l'élément 15 est connu. Nous construirons donc le contour polygonal IV'*p'q'r'v'IV'* qui est un contour fermé et nous permet de déterminer l'effort développé dans le dernier élément 12. Nous aurons donc :

$$(12) = p'q' = \frac{29}{4} = - 7.250 \text{ kilos.}$$

On peut ensuite terminer l'épure par un tracé symétrique au précédent. Mais il est évident que les éléments de la seconde moitié de droite sont le siège d'efforts respectivement égaux à ceux des éléments symétriques de la première moitié ; il est donc inutile de les calculer de nouveau, sauf à titre de vérification des premiers résultats obtenus.

DYNAMIS.



A PROPOS DU PLAN D'EXTENSION

L'article de notre collaborateur Valrose, paru sous ce titre dans la *Construction Lyonnaise* du 1^{er} janvier, a eu l'honneur d'être reproduit ou cité par la plupart de nos confrères quotidiens ou périodiques ; c'est la preuve que le public a de plus en plus pris goût à ces questions si importantes pour l'avenir de la cité, et sur lesquelles on doit discuter sans esprit de parti, parce qu'elles sont tout à fait étrangères au domaine de la politique et exclusivement d'intérêt local.

Notre désir de voir les travaux de la Commission se traduire par des résultats féconds s'explique d'autant mieux que, sans vouloir amoindrir en rien l'heureuse initiative du Maire de Lyon, la *Construction Lyonnaise* est en droit de rappeler que, depuis plusieurs années déjà, à maintes reprises, elle a préconisé l'institution d'un organisme de ce genre. Il était donc naturel qu'elle considère comme de toute justice que le public soit tenu au courant de ce qui se prépare.

Point n'est besoin de dire qu'il n'est jamais entré dans nos intentions d'incriminer les services municipaux qui ont mission de mettre à la disposition des commissaires tous documents pouvant leur être utiles et de leur prêter l'appui et les éclaircissements de leurs compétences techniques. Nous ne nous dissimulons pas que, parmi les personnalités désignées par le Maire, si toutes ont à un égal degré le désir de concourir à l'amélioration de l'hygiène et de la circulation, au développement et à l'embellissement de la ville, toutes ne peuvent posséder les connaissances nécessaires pour se rendre compte des possibilités de réalisation pratique de projets séduisants au premier abord, mais par certains côtés peut-être utopiques. Il était donc rationnel qu'on leur adjoignît des professionnels dont nous connaissons assez le tact et la modestie pour accepter un rôle purement consultatif.

Il ne nous paraît donc pas excessif — et les commentaires de la presse, qui ne s'inspire que de l'intérêt général, nous l'ont prouvé — de demander pour le public quelques renseignements sur les travaux de la Commission. A tort ou à raison on s'imagine assez volontiers que les Commissions ont, en général, tendance à poursuivre leur existence dans une douce quiétude : telle, par exemple, la Commission du Vieux Lyon, dont nous avons naguère salué la création, comme nous applaudissons à tout ce qui peut concourir à la conservation et à l'accroissement de la beauté et de l'intérêt de Lyon ; à de nombreux titres de gloire, ses membres peuvent ajouter celui d'en faire partie ; il semble que ce soit à peu

près tout le résultat. Il n'en va pas de même de celle qui nous occupe. Elle se réunit tous les quinze jours, très régulièrement jusqu'ici ; mais c'est peu, que ses soixante-huit membres le sachent. Le public aurait peut-être quelque droit à être informé de temps à autre de ses occupations.

Mais la Commission a décidé de ne point faire de communications. Le Conseil des Ministres aussi examine parfois des questions d'une certaine gravité ; chacune de ses réunions est suivie d'un communiqué à la presse ; on n'y dit que ce que l'on veut bien dire ; l'opinion se déclare pourtant satisfaite. De bien plus grande importance sont donc nos questions lyonnaises.

Dans un but de haute moralité que nous ne saurions blâmer, notre Commission veut éviter l'éveil des appétits et des spéculations que pourrait faire naître la perspective des transformations qu'elle sera amenée à projeter. Ainsi envisagée, sa discrétion est des plus louables. Nous ne pouvons toutefois nous garder d'un certain scepticisme à ce sujet ; à Venise, au temps du Conseil des Dix, les murs avaient des oreilles ; les temps sont changés, mais les murs ont conservé certains défauts. Plus les délibérations sont de longue durée, plus il en transpire quelque chose à l'extérieur. A supposer même que, jusqu'à l'exécution du plan, personne ne soit jamais au courant de rien, quelle serait la situation d'un malheureux commissaire qui se trouverait avoir, depuis un certain temps pourtant, ou à qui seraient échus, par héritage par exemple, des intérêts dans l'un des quartiers transformés ?

Comme, en somme, rien ne sera définitif avant longtemps pour l'exécution du programme à l'étude, il nous paraît que la spéculation courrait les aléas de non-réussite au cas de non-exécution d'une transformation sur un point où elle se serait portée. Les chances seraient ainsi les mêmes pour tous.

C'est rendre pleine justice au Maire de Lyon que de reconnaître que sous son administration l'Hôtel de Ville a toujours été, selon sa pittoresque expression, une « maison de verre ». La Commission du plan d'extension et d'embellissement de la ville voudrait-elle faire seule exception, et s'abriter derrière du verre... dépoli ? Nous ne le pensons pas, pas plus que nous ne pensons qu'elle voie dans notre demande autre chose qu'une marque du très vif intérêt que nous portons à la réalisation du but qu'elle poursuit. Si l'Exposition d'hygiène projetée pour 1914 dans les bâtiments des nouveaux abattoirs nous fait entrevoir la perspective qu'on y pourra examiner en détails, et complètement mis au point les projets qu'étudie actuellement la Commission, du moins excusera-t-on notre impatience qu'ils puissent être, avant cette époque, en partie tout au moins, et à l'état d'ébauches, sans avoir rien à redouter du grand jour, soumis à l'opinion publique.

Henri SOULU.

DES PONTS A LYON

Lyon, par sa situation et son développement entre deux importants cours d'eau, a toujours été et sera toujours une des rares grandes villes pourvues de nombreux ponts qui doivent contribuer à son embellissement.

De nos jours, nous aurons eu la bonne fortune de voir la réédification des anciens ponts, tels que les ponts Morand, Lafayette, du Midi, de la Boucle, de l'Hôtel-Dieu (en construction), et, dans un avenir prochain, la suppression du doyen de nos ponts, celui de la Guillotière, et son remplacement par un pont moderne, qui, espérons-le, sera le plus beau, le plus majestueux ; la création du pont de l'Université, et, enfin, celui des Abattoirs, dont les premiers travaux ne tarderont sans doute pas à commencer, termine la série des ponts modernes sur le Rhône.

Sur la Saône, la reconstruction du pont d'Ainay, du pont du Midi, le pont la Feuillée, le nouveau pont de Pierre-Scize,

en attendant celui d'une édification très éloignée qui reliera les coteaux de la Croix-Rousse et Fourvière.

Tous ces importants travaux d'art autant qu'utilitaires auront été exécutés dans une période de trente années, c'est là, il faut le reconnaître, un superbe effort.

Si l'utilité de ces ponts ne saurait être contestée en raison de l'accroissement de la population d'une grande cité, de la circulation de plus en plus intensive des véhicules de toutes natures, on ne saurait s'incliner devant tous pour leur construction, leur ordonnance, leurs dégagements.

Si quelques-uns ont d'assez heureuses dispositions, des accès larges, il en est dont le parti décoratif a trop de similitude, tel est le cas des ponts Morand et Lafayette, dont le rapprochement rend plus aisée la comparaison.

L'effet aurait gagné dans une variété de forme générale, bien plus que celle qui a été cherchée dans la différence des détails. Quant au pont de la Boucle, il manque complètement d'esthétique ; en outre, la nuit, on craint de le traverser, à cause des abris qu'il offre aux gens tentés de faire un mauvais coup.

Le pont des Facultés présente un aspect différent, plus raisonné ; il semble bien que ce soit le véritable parti que l'on doit tirer d'un pont, à savoir que le principal effet doit être au-dessus de la ligne de l'œil. Ici, les auteurs se sont inspirés de leur voisin, le pont du Midi, construit antérieurement avec la collaboration étroite de l'ingénieur et de l'architecte.

Le pont du Midi est certainement le plus beau du type. De la science de l'ingénieur alliée étroitement avec l'art de l'architecte est née une belle œuvre, pleine d'unité. L'armature, composée de treillis en fer formant arcades, paraît légère à l'œil, parce que dégagée des ornements encombrants inutiles que nous trouvons par ailleurs sur les autres ponts, lesquels, cependant, découlent des mêmes principes de construction ; sa décoration souple, rationnelle, appliquée à la nature des matériaux, laisse sa forme s'épanouir métalliquement. Avec soin on a évité de tomber dans l'erreur grossière de reproduire en métal l'architecture classique en pierre des ordres, comprenant bases, fûts, chapiteaux, plus ou moins appropriée en des formes ici forcément bizarres.

Tout au contraire, l'ornement sobrement et judicieusement réparti, épouse la forme du fer et le fait ressortir.

La partie pierre, traitée largement, aux lignes puissantes et bien proportionnées, accuse davantage la différence de nature des matériaux que ses auteurs ont cherché à traiter différemment, marquant ainsi la distinction qui doit exister entre un ouvrage en pierre et un ouvrage en fer. Il faut reconnaître qu'ils y ont bien réussi.

Malheureusement, du côté de la Saône, aucun des ponts ne pourra passer pour une belle œuvre.

Celui d'Ainay est trop chargé d'ornements, tout brille, presque pas de repos. L'art du décorateur a nui à la science de l'ingénieur. Le vêtement, trop riche, éclipse la forme. Les détails architecturaux des piles en pierre sont trop fins, leur abondance vous détourne de l'ensemble qui devrait saisir et procurer une impression de grandeur que l'on ne peut rencontrer.

Les deux derniers ponts, celui de Pierre-Scize et de la Feuillée méritent une mention spéciale.

On est choqué de voir que, précisément là où l'on se plaint de l'étroitesse des quais, de l'embarras de la circulation, des dangers qu'ils font courir, on n'ait pas mieux examiné les dégagements à la sortie des ponts ; au contraire, il semblerait que l'on a plutôt resserré les abords ; en tout cas, ils sont faits de telle façon qu'ils sont fâcheux.

A voir le résultat, on serait tenté de croire que, si aux ponts Morand et Lafayette les dégagements existent avantageusement, ils seraient bien plus un résultat naturel que la recherche du mieux, puisqu'au pont la Feuillée surtout les dégagements sont défavorables.

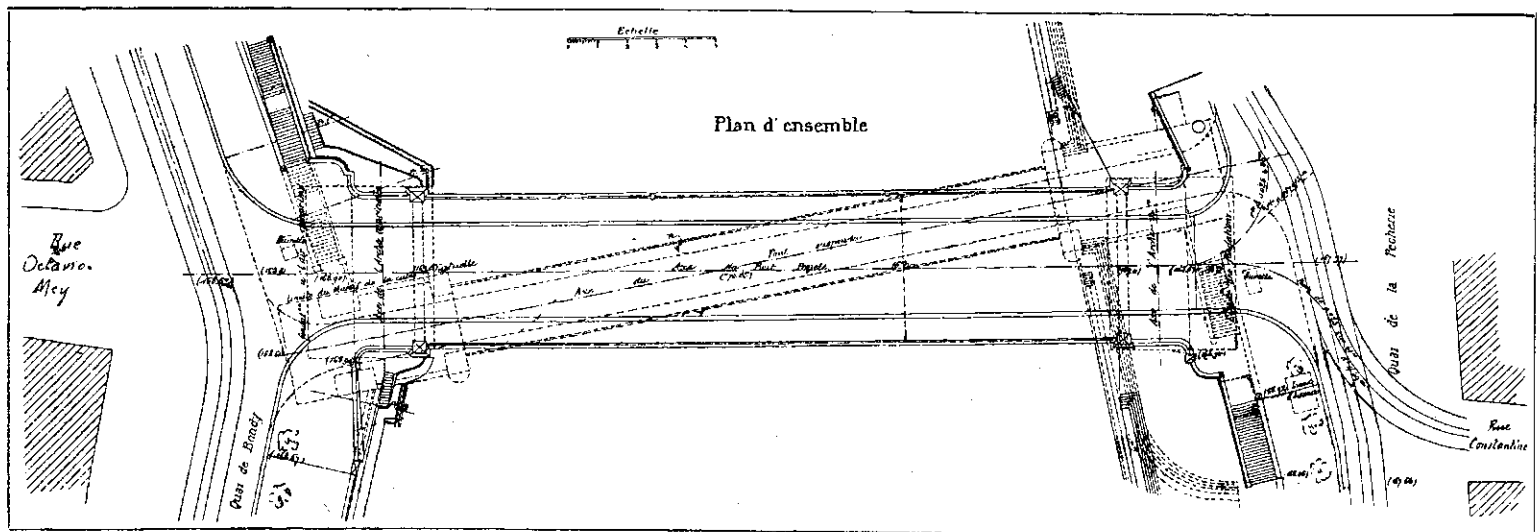
Nous avons encore tous présent à la mémoire l'accident survenu au pont de Pierre-Scize quelques jours après son inauguration, accident qui n'aurait pas eu lieu si l'on avait veillé davantage à l'insuffisance des murs de soutènement, augmentée par la surélévation des terres.

Pour l'établissement du pont la Feuillée, on a pris l'axe de la rue Octavio-Mey pour aboutir sur le milieu de l'immeuble du quai de la Pêcherie, et sur cette ligne le pont a été établi avec une largeur de 16 mètres ; puis, comme toujours, on s'est borné à restreindre les trottoirs ; du côté du quai de la Pêcherie, l'escalier qui descend au bas-

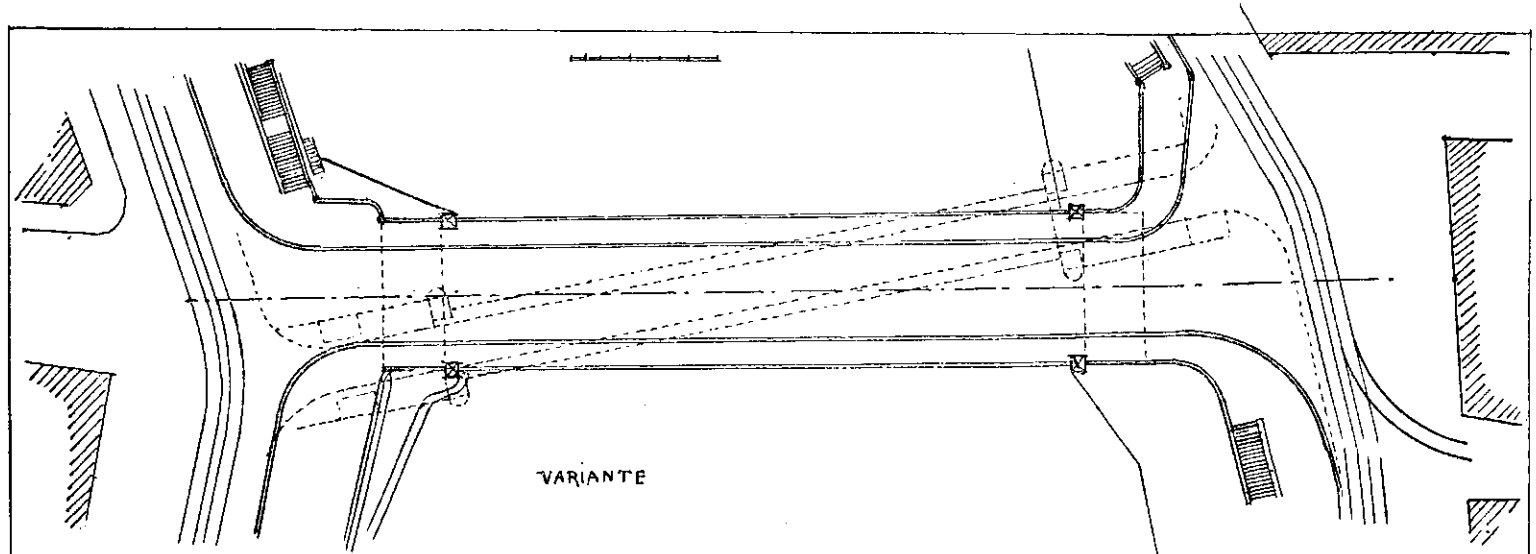
son d'être d'un pont. Un pont n'est pas assimilable à une rue, il sert de liaison à toute une population d'un quartier plus ou moins étendu qui a à le traverser, il lui faut de larges débouchés, un accès facile. Les a-t-on trouvés ? Non.

Si la largeur du pont apparaît suffisante, combien est défectueuse cette perspective montante du pont la Feuillée avec la rue Octavio-Mey, arrêtée au milieu par une ligne brisée.

On dira que c'est une nécessité des services de la navigation ; puisqu'une hauteur est imposée, pourquoi n'a-t-on pas cherché un parti qui donne satisfaction à la navigation et à



PONT LA FEUILLÉE, TEL QU'IL EST CONSTRUIT



PONT LA FEUILLÉE, AVEC LES DÉGAGEMENTS QU'IL AURAIT PU PRÉSENTER

port a été maintenu, ce qui a obligé de trouver une combinaison de dégagement sur laquelle il n'y aurait rien à dire ; cependant la courbe du trottoir n'est pas assez accentuée, afin de dégager les voitures sortant de la rue Constantine ou s'y engageant ou celles du quai. Ces dégagements ne sont jamais suffisants, ne serait-ce qu'à un moment de la journée.

Du côté du quai Saint-Vincent, où la circulation est plus importante, on s'est borné à la rencontre du parapet avec le pont : par surcroît cette rencontre se fait avec un angle aigu du côté de la circulation, disposition défectueuse à tous points de vue, encore plus sensible dans un endroit fréquenté par le roulage.

Il en est de même du côté du quai de Bondy, où l'on a rétabli le quai par un angle droit avec le pont.

Il semble bien que l'on a négligé, dans les études, la rai-

esthétique ; cela devait se trouver si le projet avait été étudié et mûri.

Je sais bien que l'on pourrait citer de nombreux ponts avec forte pente ; mais était-ce une réelle nécessité de revenir à des moyens auxquels avaient recouru nos ancêtres, privés de nos ressources modernes, puisque nous pouvons faire autrement.

De toute façon la perspective sinueuse d'un cours d'eau est plus belle si des objets ne sont pas interposés pour la masquer.

Si nous passons à la décoration même du pont, tout est déplorable : au départ, des socles carrés en pierre dure, sans recherche, à l'aspect chétif, sans raccord avec le garde-corps en fonte, des moulures manquant de proportions, pauvres, mal ordonnées, fines, comme s'il se fût agi du bois. De hauts, puissants et lourds candélabres en fonte, chargés d'orne-

ments, du modèle du pont d'Ainay, appliqués ici avec quelques transformations malheureuses, font ressortir la pauvreté de la pierre et craindre qu'elle ne faiblisse sous le poids.

Un éclairage destiné à reconnaître la nuit la couleur des eaux fait de ce pont une hérésie.

Pour éviter les inconvénients de l'arrivée du pont du côté du quai Saint-Vincent et le rétrécissement du quai de Bondy, le dos brisé que fait le pont en son milieu, il aurait fallu simplement diminuer l'ouverture de l'arche de quelques mètres, conserver le passage de l'eau à la même distance que dans l'ancien pont la Feuillée, ce qui aurait facilité l'emploi du fer et partant un arc plus surélevé, une hauteur inférieure de poutres commandée par une distance réduite à franchir ; la conservation de l'arche marinière dans ses mêmes dimensions. Le raccordement des trottoirs se faisant plus en arrière, permettait de dégager l'entrée quai Saint-Vincent et quai de Bondy. Tout cela sans qu'il en coûte davantage, ainsi que le montre le croquis.

Quant au parti architectural et décoratif, une collaboration de l'ingénieur et de l'architecte, celle de ce dernier non pas au titre consultatif, mais bien une collaboration réelle et effective, sous sa propre responsabilité. Si ce procédé avait été appliqué à l'étude du pont la Feuillée, nous n'aurions pas à déplorer cette horreur architecturale.

Il est fâcheux de constater, dans une ville comme Lyon, qui se place à la tête des arts en province, pourvue de nombreuses écoles spéciales, possédant une école régionale d'architecture, il est fâcheux, pour sa renommée et son bon goût, de voir des œuvres de cette importance traitées sans faire appel aux gens que leurs études y ont préparés. Il serait désirable, puisque des travaux de cette nature sont encore en préparation, et avant qu'il soit trop tard, que la municipalité désigne ou une Commission composée de professionnels dont les avis seraient écoutés et suivis, ou un architecte qui assurerait l'exécution de la conception architecturale.

Avec ces moyens on évitera bien des critiques qui assureront une meilleure adaptation.

On se demande pourquoi, lorsqu'il s'agit de ponts, ouvrage compliqué, difficile, on n'a pas jusqu'ici pris toutes les précautions pour assurer une parfaite exécution, et, lorsqu'il s'agit d'œuvres secondaires, telles une buste, une fontaine, on voit fonctionner des concours à un ou plusieurs degrés. Ne serait-ce pas l'œuvre de demain d'instituer pour les ponts ces mêmes concours ? **HENRI LACROIX.**

UNE EXPOSITION D'HYGIÈNE A LYON

A différentes reprises, au cours de ces dernières années, la *Construction Lyonnaise* a signalé des projets tendant à installer à Lyon des expositions. L'administration municipale les a écartés comme ne présentant pas des garanties suffisantes, en même temps qu'elle prenait l'engagement de rechercher une occasion favorable pour installer à Lyon une exposition d'un type nettement défini, capable de faire constater les progrès accomplis et d'en provoquer d'autres sans aléa financier. Cette occasion semble se présenter aujourd'hui. Le Maire de Lyon expose ainsi comment il lui paraît possible de réaliser ce projet :

Nos futurs abattoirs, dont le gros œuvre est déjà terminé en partie, offrent une surface de bâtiments fort importante qui paraît, avant de recevoir une affectation spéciale, convenir parfaitement aux travaux d'une exposition. Il n'est pas difficile d'imaginer le parti que l'on peut tirer des nombreux bâtiments isolés, du grand hall d'abatage ou de notre magnifique marché, véritable galerie des machines qui mérite d'être admirée pour elle-même avant toute utilisation. La force électrique, la lumière, l'eau seront facilement mises à la disposition des exposants dans une construction, au

reste, absolument close et disposée de façon à permettre l'administration facile d'une exposition.

De plus en plus, le public se désintéresse des grandes expositions foraines, dissimulées sous le nom d'expositions.

En revanche, il semble possible de l'intéresser à ce grand effort, dû à la fois aux services généraux et aux particuliers qui, peu à peu, fait pénétrer le progrès et la science dans les institutions publiques. Une Administration municipale ne pourrait plus se contenter, à l'heure présente, de vivre au jour le jour ; le problème des transports, le problème de l'alimentation et de sa surveillance, la protection de l'enfance sous toutes ses formes, les questions hospitalières, la lutte contre les maladies contagieuses, l'organisation de l'hygiène, l'approvisionnement en eau, cent autres problèmes apparaissent aujourd'hui dominés par des notions nouvelles, que la science conseille, et que le devoir d'un service public est de traduire en faits. L'Administration municipale tend elle-même à devenir une science, et l'observation de cette vérité est spécialement nécessaire dans un pays comme le nôtre, qui confie ses intérêts communaux, non à des fonctionnaires, mais à des élus incessamment renouvelés.

Les pays étrangers ont compris cette notion. L'Allemagne en particulier, — à Dresde, il y a deux ans, à Dusseldorf, l'année dernière, — a manifesté avec éclat sa volonté de diriger les progrès de l'organisation municipale. Des questions, comme celle des plans d'extension ou de l'habitation à bon marché, mal connues chez nous, ont déjà donné lieu, chez elle, à des solutions d'importance considérable.

Notre ambition serait de donner à la ville de Lyon l'honneur d'une initiative qui n'a pas encore été prise en France. La Ville, qui n'a pas hésité à attaquer résolument le problème scolaire, le problème hospitalier, le problème des abattoirs, n'est-elle pas qualifiée pour cet effort ? Dans le cadre même d'une de nos plus grandes entreprises municipales, ne serait-il pas intéressant de joindre à la fois le précepte et l'exemple ?

Cette exposition devrait être internationale. Il y aurait lieu de provoquer et d'accueillir des concours étrangers. L'éclairage fournirait une section ; l'application de l'automobile aux divers services urbains, en fournirait une autre. L'horticulture, elle-même, entrerait naturellement dans cette définition. Toutes les questions d'instruction et d'assistance seraient là parfaitement à leur place. Il serait fait appel à la fois, aux concours des services publics et des industriels ou commerçants, et peut-être l'Administration, elle-même, trouverait dans cette manifestation l'occasion de résoudre certains problèmes, particulièrement difficiles, comme celui du tout à l'égout, ou celui de l'évacuation des ordures ménagères.

Les risques financiers paraissent insignifiants.

Au cas où cette entreprise réussirait, qui ne voit les services qu'elle pourrait rendre à notre Ville ? Elle lui procurerait, pour de nombreux mois, un surcroît d'activité ; elle attirerait nos compatriotes et les étrangers. Et, surtout, elle apporterait un élément nouveau de prospérité à notre commerce local, le meilleur moyen d'assurer dans une ville les dotations nécessaires aux œuvres populaires d'instruction et d'assistance est, en effet, d'y entretenir et d'y accroître les sources de la richesse publique et privée.

CONCOURS

MINISTÈRE DU TRAVAIL

ŒUVRES DE PRÉVOYANCE SOCIALE (Résultats)

Par arrêté ministériel du 12 janvier 1911, des concours avaient été ouverts en vue de la diffusion d'idées et d'œuvres de prévoyance sociale. Parmi les récompenses qui viennent d'être attribuées, nous avons relevé, dans le *Journal Officiel* du 28 décembre dernier :

Médaille d'or, M. Jean WALTER, architecte, 18, avenue Carnot, Montbéliard.

Médaille de vermeil, MM. ROBERT et CHOLLAT, architectes, 12, rue de la Barre, Lyon.

Mention spéciale, M. BERNARD, architecte départemental de la Loire.

NICE

ARCHITECTE MUNICIPAL

Un concours sur titres pour l'emploi d'architecte de la Ville est ouvert à Nice, entre architectes français, âgés de vingt-huit ans au moins et quarante ans, au plus, à la date d'ouverture du concours. Délai de rigueur pour les demandes d'admission : 25 janvier courant. Traitement annuel : 12.000 francs, et 1 % d'honoraires sur les travaux neufs dépassant 100.000 francs. — Renseignements et programme, à la mairie de Nice.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE

DE LYON

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

(SUITE)

PALMARÈS

ARCHITECTURE. — *Un hôtel du Gouverneur militaire de Lyon.* — Pas de premier prix. — 2^e prix ex-æquo, *une médaille de vermeil*, 125 francs à chaque lauréat, offerts par le Conseil général du Rhône, et un ouvrage, don de M. le Ministre des Beaux-Arts : M. Jean-Louis SAILLET, élève de M. Sainte-Marie-Perrin ; M. Joseph CHRISTOPHE, élève de M. Huguet. — 3^e prix, *une médaille d'argent* et 50 francs : M. Jean-Joseph JOURNOUD, à Saint-Chamond. — 4^e prix, *une médaille d'argent* : M. Joseph ISSARTIER, élève de l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon.

PETIT CONCOURS D'ARCHÉOLOGIE. — *Relevés laissés à l'initiative des concurrents.* — Prix, *médaille de vermeil* (Fondation Monvenoux), 50 francs, un ouvrage d'art, don de M. le Ministre des Beaux-Arts, et un volume de l'*Inventaire du Vieux Lyon*, offert par l'auteur, M. Jamot : M. Charles BOUILLARD, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon.

CONCOURS D'ART DÉCORATIF. — Composition graphique, *un candélabre fleuri.* — Pas de premier prix. — 2^e prix, *une médaille de vermeil* et 50 francs, offerts par la Chambre de commerce de Lyon : M. Joseph ISSARTIER, déjà nommé. — 3^e prix, *une médaille d'argent* et 25 francs, offerts par la Chambre de commerce : M. Jean FAURE, élève de l'Ecole régionale d'Architecture. — 3^e prix ex-æquo, *médailles de bronze* : M. Amédée JAY et M. Léon GRIMONET.

CONCOURS D'ART DÉCORATIF ET INDUSTRIEL. — 1^{re} divis., composition ouvree. — 1^{er} prix, *médaille de vermeil* (Fondation Henri Despierres) et 150 francs, offerts par la Chambre de commerce : M. Roger MAURICE, feronnier d'art. — 2^e prix, *médaille d'argent* et 75 francs, offerts par la Chambre de commerce : M. Henri ROOS, ouvrier graveur. — 3^e prix ex-æquo, *médaille d'argent* et 50 francs, offerts par la *Construction Lyonnaise* : M. Saturnin GAILLE, ouvrier sculpteur à Villefranche ; M. Joseph VERNOCHE, élève de la Société d'Enseignement professionnel du Rhône. — 4^e prix, *médaille de bronze* et 25 francs : M. Marius-Louis GUIFFRAY, ouvrier feronnier. — 5^e prix, *médaille de bronze* : M. Marius BOUT, ouvrier graveur. — 2^e division, Composition graphique. — 1^{re} mention, M. Francisque DESROCHES, dessinateur ; 2^e mention, M. Léon GRIMONET.

Récompenses décernées aux élèves de l'Ecole régionale d'Architecture de Lyon et de l'Ecole nationale des Beaux-Arts.

CONCOURS COQUET (esquisse de vingt-quatre heures). — Sujet : *Un Musée des Arts décoratifs dans une grande ville.* —

1^{er} prix (Fondation Coquet), *médaille d'or* : MM. ROBELIN. — 2^e prix, *médaille de vermeil* : M. F. MENU. — Mentions, *jurons d'argent* : MM. FICHET, BRIDET et MATHON.

FONDATION BISSUEL. — *Médaille de vermeil* accordée chaque année à l'élève de l'Ecole des Beaux-Arts (classe d'architecture) qui s'est fait le plus remarquer par son travail, son progrès, sa moralité : M. Joseph ISSARTIER, déjà nommé.

FONDATION PASCALON. — *Médaille de vermeil* décernée à l'élève de 1^{re} classe de l'Ecole régionale d'Architecture ayant obtenu le plus grand nombre de valeurs dans l'année : M. Laurent LAMBERT.

MÉDAILLE D'OR, offerte par M. Benoît, membre de la Société Académique, en souvenir du centenaire de la Médaille d'Architecture obtenue par son grand-père à notre Ecole des Beaux-Arts. Cette médaille, décernée à l'élève de l'Ecole régionale d'Architecture qui s'est le plus distingué par son travail et ses succès, est attribuée à M. René REVoux.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS. — Prix spécial, *médaille d'argent* et un ouvrage offert par M. le Ministre des Beaux-Arts : M. Laurent LAMBERT, déjà nommé. — *Médaille de bronze*, MM. THÉVENET et LAPIN.

Médaille d'Etat délivrée par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie et par la bienveillante intervention de M. le Préfet du Rhône

M. Joseph BIZOLON, contremaître menuisier, occupé depuis trente-six ans dans la maison Marchal, aujourd'hui Marchal frères, rue Croix-Jordan, 14. M. Bizolon a déjà obtenu, en 1900, une médaille d'argent de la Société Académique d'Architecture.

THOISIÈME CONCOURS D'APPRENTISSAGE POUR L'ANNÉE 1912

Groupe du bâtiment.

SECTION DE LA MENUISERIE. — *Prix d'honneur* : M. Alexandre JUDE, maison Jude. — 1^{er} prix : M. Albert ROCHE, maison Roche. — 2^e prix : M. Marius FOURNIER, maison Gogney. — 3^e prix : M. Jean CHIOLLAZ, maison Cussac ; MM. Antoine SERILLON, maison Millet ; Alexis GALLIEN, maison Gallien. — 4^e prix : M. Barthélemy RAMELETTI, maison Millet. — 5^e prix : MM. Louis GUIGUE, maison Rochas ; Pierre PROST, maison Crozier ; Elie DAURAL, maison Mouline ; Antoine CROZIER, maison Crozier. — 6^e prix : MM. Benoît COUDERT, maison Coudert ; Laurent DUPERRAY, maison Duperray ; Benoît JANIN, maison Brunet ; Pierre FONTAINE, maison Bioret et Varagnat ; Henri BRUNET, maison Goyat.

SECTION DE LA SERRURERIE. — 1^{er} prix d'honneur : M. Antoine CHAUSSON, maison Berthet. — 2^e prix d'honneur : MM. Louis ROCHE, maison Roche ; Louis CHARBONNIER, maison Perrin. — 1^{er} prix : MM. Marcel POIZAT, maison Murry et Rivoire ; Louis NEYRET, maison Montfalcon. — 2^e prix : M. François SAPIN, maison Geste. — 3^e prix : MM. Marius CHEVASSUS, maison Perrot et Arnaud ; Joseph BISSET, maison Bosle ; Joseph GATHOUX, maison Brizon et fils ; Alexandre MOULAYRE, maison Fiol ; Baptiste BÉGUIN, maison Bardin. — 4^e prix : MM. Alphonse JOUD, maison Dupont ; Alphonse SEITIER, maison Brunard ; Gustave BASTIDE, maison Flandin ; Edouard BENOIT, maison Lenoir ; Georges KOPF, Jean COLLARD, maison Rostaing ; Jean LABROSSE, maison Bessert ; Paul JULIEN, maison Chuzel ; Jules BOURDILLON, maison Vallier ; Georges SEYVERT, maison Robert ; Claudius BENOIT, maison Brizon et fils ; Jean BILLARD, maison Rossignol ; Marius GIRERD, Anthelme DREVET, maison Mogenet ; René BÉGUIN, maison Bardin ; Marius CHIOLLAZ, maison Suchet ; Gaston CHAMBON, maison Baron ; René CUAT, maison Guinet ; Jules FRAYNAY, maison Gamard ; Albert FAVRE, maison Godard ; Lucien VESSEYRE, maison Tarcens ; Auguste DESPORTES, maison Aubrun ; Félix BONNET, maison Perrot et Arnaud. — 5^e prix : MM. Antoine BROUX, maison Berthet ; Jean MORAT, maison Bosle ; Marius LUQUET, maison

Lassaigne. — 6^e prix : MM. Etienne DUVERNAY, Louis VIGOUROUX, maison Guinet ; Claude MARTIN, maison Lance ; Henri COMBE, maison Perron ; Gabriel ODDENINO, maison Pradal ; Henri LACOSTE, Marius PASQUIO, Maurice PERRET, maison Caillet ; Elie PELLETIER, maison Sigaud ; Georges DOMER, maison Chol ; Florent BETTER, maison Rochet ; Charles BAYET, maison Chuzel ; Marcel DIDON, maison Molliard ; Emile NOIN, maison Buttin ; Charles CACARIER, maison Deniset ; Armand DELLA TORRE, maison Della Torre ; Gustave MUGNIER, maison Massard ; Emile BONZOIN, maison Roussillon ; Joseph GÉNI, Louis DENIZOT.

SECTION DE LA BRONZIERIE. — 1^{er} prix : M. Joanny FINET, maison Favier. — 2^e prix : MM. Jean MALÈGUE, Charles PICHOT, maison Berdiel ; Charles TERNANT, Société Française d'Appareillage électrique. — 3^e prix : M. Alexandre RIGAUD, maison Bardot. — 4^e prix : MM. Maurice OLLAGNIER, maison Bardot ; Victor BROSE, maison Berlie ; Félix-Joseph GLUSSO, maison Florand. — 5^e prix : M. Marius CHARNET, Société Française d'Appareillage électrique.

SECTION DE LA FERBLANTERIE, ZINGUERIE, PLOMBERIE. — 1^{er} prix : M. Joseph PORTE, maison Peillon. — 2^e prix : M. Louis VIAL, maison Gelin. — 3^e prix : MM. Remi SERVALLI, maison Achard ; Gustave BOURDIER, maison Bourdier ; Auguste SÉON, maison Séon.

SECTION DE LA TÔLERIE ET FUMISTERIE. — 1^{er} prix : M. Marcel RAVERSA, maison Dutreix. — 2^e prix : MM. Marcel LOURS, maison Lours ; Alphonse SAGE, maison Laroumes ; Dominique RACHEL, maison Petit. — 3^e prix : M. Louis BRAT, maison Vidalin. — 4^e prix : M. Jean ROCHE, maison Cardona. — 5^e prix : MM. Ferdinand QUILLERY, maison Poulier ; Auguste SILHOL, maison Didier ; Pierre DUTRAIX, maison Lusetti.

SECTION DE TAILLE DE PIERRE ET MARBRERIE. — *Rappel de prix d'honneur* : M. Pierre ORCEL, maison Guinet et Verzier. — 1^{er} prix : MM. Pierre DEDIEU, maison Dedieu ; Alfred SCARBOTTE, maison Scarbotte ; Gabriel BERNARD, Joseph POURTIER, maison Valin et Zimmerman. — 2^e prix : M. Charles-Auguste BARET, maison Buisson.

SECTION DE PLATRIERIE-PEINTURE. — 1^{er} prix : MM. Joseph PARCHET, maison Castéras ; Jean LEFORT, maison veuve Lefort. — 2^e prix : M. Michel BILLET, maison Billet. — 3^e prix : MM. Albert ROUDIER, maison Bret ; Charles MICHAELI, maison « les Fils de Tauty » ; Jacques ORGIAZZI, Virgile MARAZA, maison Michelletti jeune ; Louis OLAGNIER, maison Dubot.

SECTION DE VITRERIE. — 1^{er} prix : M. Auguste BALLET, maison Guy. — 2^e prix : MM. Pierre MÉNICHON, maison Targe ; Joseph CORRET, maison Guy. — 3^e prix : M. Victor LONGHI, maison Longhi.

Groupe de l'Ameublement

SECTION DES EBÉNISTES. — 1^{er} prix : M. Louis CALIXTE, maison Calixte. — 2^e prix : M. Jean MARTIN, maison Willmann. — 3^e prix : M. Jean MURAT, maison Cambon. — 4^e prix : M. René LABASSE, maison Tissot. — 5^e prix : M. Gustave COT, maison Mercier-Chaleyssin frères ; M. Noël LAMY, maison Lamy. — 6^e prix : M. François COMOTTO, maison Marc. — 7^e prix : M. Auguste PERRIER, maison Goutte. — *Mentions* : M. Louis LEYDIER, maison Mercier-Chaleyssin. — *Bons d'outils* : MM. Camille MORA, maison Poulain ; Valentin HUMBERT, maison Mouton ; Edouard FOUQUET, maison Fouquet.

MENUISIERS EN SIÈGES. — *Prix d'honneur* : M. Victor BASSE-ROT, maison Vaganay-Bernard et Mathieu. — 1^{er} prix : M. Albert BOUVIER, maison Vaganay-Bernard et Mathieu.

SECTION DES SCULPTEURS. — 1^{er} prix d'honneur, avec félicitation du Jury : M. Emile COLLETA, maison Krass. — 2^e prix d'honneur : M. Antoine LOISY, maison Scioldo. — 1^{er} prix : M. Louis PALISSON, maison Dupuis. — 2^e prix : M. Emile REIGNIER, maison Dupuis. — 3^e prix : M. Charles CARTERET, maison Vissier. — 4^e prix : MM. Marius SOULIER, maison Vincent ; Emile MEYNIER-BADIN, maison Pair. — 5^e prix :

MM. Raymond RENARD, maison Vincent ; Amédée GUERZONI, maison Botta. — 6^e prix : MM. Edmond PASSAS, maison Perret ; Laurent RICHARDON, maison Ragozzi ; Abel DEMILLY, maison Vissier. — 7^e prix : M. Marius SAUZET, maison Mercier-Chaleyssin frères.

SECTION DES TAPISSIERS. — *Prix d'honneur* : M. Alexandre GIBOUD, maison Guinochet. — 1^{er} prix : M. Marius CUN, maison Vernis ; M. Michel MONNIER, maison Guttin. — 2^e prix : M. Pétrus-Henri CHASSAGNE, maison Vuillet. — 3^e prix : M. Auguste MILLET, maison Mercier-Chaleyssin frères. — *Mention* : M. Louis ANTOINE, maison Reynier.

(A suivre.)

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Bureau de la Chambre de commerce de Lyon.

La Chambre de commerce de Lyon a ainsi constitué son Bureau pour les années 1913 et 1914 : *Président* : M. Jean COIGNET ; 1^{er} *vice-président* : M. Ennemond MOREL ; 2^e *vice-président* : M. Louis PRABEL ; *secrétaire* : M. A. PERRIN ; *trésorier* : M. Th. DIEDERICH.

Nomination d'ingénieur des Ponts à la voirie.

Par arrêté en date du 24 décembre dernier, et ensuite du concours qui a eu lieu les 9, 10, 11 et 12 du même mois, M. CORTOT (Etienne), ingénieur des Arts et Manufactures, conducteur auxiliaire à la Voirie, a été nommé ingénieur à la Voirie (service des Ponts), à dater du 23 décembre 1912.

Nomination de professeur de dessin.

Par arrêté en date du 30 décembre 1912, M. MOINE, professeur au cours géométral de dessin de Vaise, a été nommé professeur directeur de ce cours, à partir du 1^{er} janvier 1913.

Le nouveau pont des abattoirs.

Le maire de Lyon rappelle aux entrepreneurs intéressés que les demandes pour prendre part au concours ouvert pour la construction du pont, sur le Rhône, aux abords des nouveaux abattoirs de la Mouche, que la *Construction Lyonnaise* a annoncé dans son dernier numéro, en tête de la rubrique « Mises en adjudication », doivent lui parvenir accompagnées des pièces indiquées dans l'avis de concours, au plus tard le 20 janvier 1913. L'ouvrage, en béton armé, aura 225 m. 50 de longueur et 20 mètres de largeur entre parapets : la dépense prévue est de 1.600.000 francs. Les concurrents admis auront trois mois, à partir du 1^{er} février 1913, pour préparer leurs projets. Tous renseignements sont fournis sur demande, par M. l'Ingénieur en chef, directeur du Service municipal de la Voirie, 28, rue Bellecordière, à Lyon.

La maison ouvrière.

Dans l'intéressante description que M. H. Moncorger a donnée, dans notre dernier numéro, de sa conception de ce que doit être la maison ouvrière, une erreur typographique termine le dernier alinéa ; l'auteur avait écrit : « à lui assurer, en même temps que son plein développement, son classement au premier rang des plus belles cités modernes », et non pas *ouvrières*, comme il a été imprimé.

Quant aux lettres A, B et C, qui sont mentionnées dans le texte, elles se rapportent à un schéma qui accompagnait le manuscrit et correspondant aux trois zones indiquées sur le plan paru dans la *Construction Lyonnaise* du 1^{er} novembre 1911 ; nos lecteurs ont pu très facilement s'y reporter.

Atelier-logis pour tisseurs.

La Société des Ateliers-Logis ayant tenu son Assemblée générale constitutive le 15 novembre dernier, est aujourd'hui valablement constituée.

Le Conseil d'administration désirent commencer de suite ses travaux, invite les propriétaires de terrains ainsi que les

propriétaires d'immeubles qui auraient des propositions à faire à ladite Société de bien vouloir les adresser au plus tôt, soit aux membres du bureau dont les noms et adresses sont indiqués plus haut, soit au secrétariat de la Société des Ateliers-Logis, qui est ouvert tous les jours, de 9 heures à midi, au Palais du Commerce (entrée par la place de la Bourse).

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS
OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — Une importante Société étrangère vient d'acheter des terrains près de la Câblerie, à *Bourg*, pour y construire une grande fabrique de cycles, qui pourrait occuper, dit-on, 200 ouvriers. — La commune d'*Ambérieu-en-Bugey* a l'intention de faire procéder à l'installation du chauffage central à l'hôpital-hospice, 6.000 francs.

ALLIER. — Dans sa séance du 18 décembre, le Conseil municipal de *Vichy* a adopté le projet, ainsi que les plans et devis établis en vue de la construction d'un nouvel hôtel de ville sur la place de la Nation. Les travaux seront mis en adjudication dans le plus bref délai. Le Conseil a également adopté, pour l'école maternelle du quartier du Tonkin, le projet de l'architecte Bardet, avec une dépense de 40.000 fr.

ARDÈCHE. — La ville d'*Annonay* a mis à l'étude un projet pour la construction d'un réservoir d'eau potable à Toisieux.

HAUTE-LOIRE. — Les sommes suivantes sont prévues, au budget des beaux-arts pour 1913, relativement à la restauration des églises dans le département : église Saint-Julien, de *Brioude* (restauration des porches), 52.000 fr. ; église de *la Chaise-Dieu* (restauration du cloître), 20.000 fr. ; église Saint-Laurent, *le Puy*, 6.800 fr.

LOIRE. — A *Saint-Etienne* vont être entrepris d'importants travaux, notamment : les rues Désirée et Dyèvre seront élargies, ainsi que les rues Roannelle, du Mont-d'Or et la place Boivin ; un crédit de 1.200.000 francs est prévu. — Des sommes de 65.000 et 20.000 francs sont affectées à l'élargissement des rues Roannelle et Traversière. Des crédits de 281.000, 77.000 et 81.000 francs sont approuvés pour la continuation des travaux de couverture du Furan, du Chavanelet et du Furet. Un projet de 80.000 francs pour l'agrandissement du cimetière de Valbenoîte sera examiné à une prochaine séance. — Les travaux d'agrandissement de l'asile de nuit seront adjugés en 7 lots, d'une dépense totale de 45.000 fr., dont voici le détail : 1° terrasse et maçonnerie. Mont. 15.559 fr. ; 2° ciments. Mont. 10.012 fr. ; 3° charpente en bois. Mont. 3.090 fr. ; 4° menuiserie et petite quincaillerie. Mont. 2.670 fr. ; 5° couverture et zinguerie. Mont. 2.113 fr. ; 6° plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont. 4.112 fr. ; 7° grosse serrurerie et quincaillerie. Mont. 7.441 fr. — Avis favorable est donné à un projet de 125.000 francs pour la construction d'un pavillon des contagieux à l'hôpital, d'après le devis suivant : 1° terrassements, maçonnerie et couverture en tuiles. Montant 31.250 fr., caut. 3.000 fr. ; 2° ciment. Mont. 13.000 fr., caut. 1.300 fr. ; 3° charpente en bois. Mont. 8.200 fr., caut. 800 fr. ; 4° menuiserie et parquets. Mont. 12.200 fr., caut. 1.200 fr. ; 5° serrurerie et quincaillerie. Mont. 7.500 fr., caut. 750 fr. ; 6° plâtrerie, peinture, vitrerie. Mont. 21.100 fr., caut. 2.000 fr. ; 7° zinguerie, plomberie et appareils sanitaires. Mont. 7.100 fr., caut. 700 fr.

RHONE. — Avis favorable est donné, avec quelques réserves de détail, à l'avant-projet présenté par la Compagnie O.-F.-L. pour la construction d'une ligne de tramway de *Givors-Sept-Chemins à Sainte-Colombe-lès-Vienne*.

SAONE-ET-LOIRE. — La ville de *Chagny* et le département se sont mis d'accord pour faire paver la rue de la Fontaine-Barret.

VAR. — Le Conseil municipal de *Toulon* a voté une subvention de 50.000 francs pour la construction du nouveau palais de justice. — La préfecture a approuvé le projet d'éclairage électrique de la ville d'*Hyères* ; les travaux d'installation vont commencer prochainement. La municipalité de cette ville étudie, actuellement, un certain nombre de travaux, notamment en ce qui concerne la création d'une nouvelle mairie. Voici, à cet égard, un état des dépenses à engager : 1° acquisition de l'immeuble de Miribel, 134.000 fr. ; 2° aménagement de la nouvelle mairie, 15.000 fr. ; 3° paiement (sans intérêt) de la dette du Gaz, 134.000 fr. ; 4° construction des écoles nouvelles (120.000 fr.), sous déduction de la part de l'Etat à 5 %, 90.000 fr. ; 3° installation du bureau d'hygiène, 12.000 fr. L'ensemble nécessitera un emprunt de 407.934 francs.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

10 Janvier 1913	DROITS D'ACCISE EN SUS des 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	210 »	215 »
— en planche rouge	255 »	260 »
— — jaune	220 »	225 »
Etain Banka en lingots	620 »	625 »
— Billiton et détroits en lingots	610 »	620 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumons	51 »	52 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	57 »	59 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	72 »	73 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	88 »	89 »
— — — Autres marques	87 »	88 »
Nickel brut pour fonderie	530 »	» »
— laminé	700 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	250 »	» »
— laminé	360 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	24 »	24 50
Fer à double T. A.O.	23 25	23 75
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus	27 »	27 50

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 28 décembre 1912 au 10 janvier 1913

Chemin de Saint-Alban à Monplaisir. Maison. Propr., M. Carpe, rue Creuzet, 4.
Rue Voltaire, 67. Maison. Propr., M. Brolles, rue Voltaire, 44.
 Arch., M. Martinon, avenue de Saxe, 129.
Rue Roux-Soignat, 3. Maison. Propr., Mme veuve Michel, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux-Soignat, 8.
Rue Cavenne, 23. Exhaussement d'un immeuble. Propr., M. Garnier, quai Claude-Bernard, 23. Arch., M. Laureçon, cours Gambetta, 12.
Rue Vendôme, 133. Exhaussement d'un immeuble. Propr., M. Argoud, cours Morand, 45, et M. Effantin, à Saint-Pierre-de-Bressieux (Isère). Arch., M. Boulud, rue Emile-Zola, 1.
Avenue Thiers, angle rues Raymond et Pétrequin. Usine-ateliers. Propr., M. Roux-Marquiaud, rue Centrale, 7.
Grande rue de Monplaisir, 166. Atelier. Propr., M. Luquet, y demeurant. Arch., M. Merlin, chemin Saint-Maurice, 20.
Cours Richard-Vitton, 87. Hangar. Prop. M. Chaléard, y demeurant.
Cours Henri, 52. Garage. Prop., M. Besset, y demeurant.
Rue Paul-Bert, 273. Entrepôt. Prop., M. Duchesne, y demeurant.
Rue Rugeaud, 99. Hangar. Prop., M. Mollard, y demeurant.
Chemin du Vivier, 11. Cinq hangars. Prop., MM. Hostein et Cie.
Rue de la Madeleine, 49. Exhaussement. Propr., M. Bissieux.
Rue de Sèze, 72. Hangar. Prop., M. Secret, passage Bossuet, no 6.
Impasse du Sablon, 16. Exhaussement. Propr., M. Mermoz, route de Genas, 60. Arch., M. Cuny, rue Paul-Bert, 351.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 12 décembre. — *Mairie de Lyon*. — Atelier de construction de Lyon. Fourniture de : 125 mètres cubes de chêne en plateaux, 120 mètres carrés de sapin en voliges et 202 moyeux en orme ; 14 mètres cubes de chêne en plateaux et 21 mètres cubes de sapin en plateaux. — 1^{er} lot. Adjud., M. Blanchet fils, rue du Monestier-de-Clermont prolongée, à Grenoble (Isère). — 2^e lot. Pas de soumissionnaire. — 3^e lot. Adjud., M. Lacarrière, à Noyon (Oise). — 4^e lot. Adjud., M. Pouillard, à Bonnefontaine (Jura). — 5^e, 6^e et 7^e lots. Adjud., M. Cartier, à Faverges (Haute-Savoie).

Rhône. — *Mairie de Lyon.* — Concours pour travaux communaux. — 1^{er} Aménagement du muséum d'histoire naturelle : établissement de sols sans joints. Adjud., MM. Monney et Cie, à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), 9.468 fr. 75. — 2^e Construction d'un lycée de garçons aux Brotteaux. Installation d'un chauffage à vapeur à basse pression. Adjud., MM. Mathias et Croppi, 32, grande rue de la Guillotière, à Lyon, 132.000 fr. — 3^e Construction d'un groupe scolaire et d'une école maternelle, quai Jayr. 1^{er} lot. Plomberie pour les eaux. Adjud., MM. Pélavit et Bénassy, 4, rue Godefroy, à Lyon, 10.789 fr. — 2^e lot. Plomberie pour le gaz. Adjud., Société Internationale du gaz surpressé (Pinstish), 5.179 fr. 20. — 4^e Ecole maternelle de la rue Tissot. Chauffage de water-closets et installation de bains-douches. Adjud., MM. Gire, au prix total de 4.870 fr. — 5^e Construction de l'hôtel de la Mutualité. 1^{er} lot. Installation de persiennes. Adjud., MM. Gilardi et Rollet, 155, avenue Berthelot, à Lyon, 1.423 fr. 55. — 2^e lot. Travaux de mosaïque. Adjud., MM. Bertin et Ciancia, à Lyon, 10.000 fr.

Rhône. — 27 décembre. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un groupe scolaire dans le quartier de Béchevelin. — 6^e lot. Dallages et ciments. Soumissionnaires : MM. Vernay et Gouttebauge, 15,25 p. 100 — Berhy, 17,65 p. 100. — Dubois, 18,80 p. 100. — Laschamp, 20,15 p. 100. — Adjud., Mme veuve Jeanmot, rue Voltaire, 10, à Lyon, 26,05 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Charpente en bois. Soumissionnaires : M. Richard, 6,20 p. 100. — Société des ouvriers charpentiers de Lyon, 14,25 p. 100. — Adjud., M. Denis Barnay, à Ecully, 15,16 p. 100 de rabais. — 11^e lot. Charpente métallique. Soumissionnaires : MM. Secrétan et Pellisson, 11 p. 100. — Mme veuve Queyras, 5,75 p. 100. — Adjud., M. Hostein, chemin du Vivier, 11, à Lyon, 16 p. 100 de rabais.

Rhône. — 27 décembre. — *Mairie de Lyon.* — Travaux de charpente métallique de l'école de filles, rue du Tunnel. Soumissionnaires : MM. Secrétan et Pellisson, 10 p. 100. — Adjud. M. Ch. Hostein, 11, chemin du Vivier, 16 p. 100 de rabais.

Alpes-Maritimes. — 12 décembre. — *Mairie de Grasse.* — Construction d'une école au quartier Saint-Mathieu. — 1^{er} lot. Terrasse, charpente. Montant, 5.536 fr. 79. Adjud., M. Degiovanni, à Grasse, 5 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 982 fr. 80. Adjud., M. Lambert, à Grasse, 1 p. 10 de rabais. — 4^e lot. Plomberie. Montant, 159 fr. 60. Adjud., M. Bompard, à Grasse, prix du devis. — 3^e lot. Serrurerie, et 5^e lot. Peinture, non adjugés.

Drôme. — 8 décembre. — *Mairie de Verclause.* — Construction d'une école. Montant, 13.645 fr. 72. Non adjugé.

Côte d'Or. — 21 décembre. — *Mairie de Dijon.* — Travaux de constructions d'égouts, rue de Mulhouse et rue de Gray, et de voûtement du cours de Suzon (canal Saint-Nicolas) entre la rue Louis-Blanc et la rue de Mulhouse. Montant, 103.000 fr. Soumissionnaires : MM. Chabrat, 2 p. 100. — Fauger, 2 p. 100. — N. Marcellin, 2,10 p. 100. — A. Détouillon, 3 p. 100. — J. Rix, 4 p. 100. — F. Groueix, 4,10 p. 100. — E. Marchandon, 5 p. 100. — Plumeré, 5 p. 100. — Pouletty, 5,25 p. 100. — Bianchi, 6 p. 100. — Lioret, 9 p. 100. — Ch. Pagot, 9,16 p. 100. — Adjud., M. Albert Chapon, 12, rue Passet, à Lyon, 12 p. 100 de rabais.

Doubs. — 28 novembre. — *Mairie de Pontarlier.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Amélioration des conduites de distribution d'eau. Montant, 45.310 fr. 35. Adjud., M. Borgazzi, à Pontarlier, 11 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Construction d'un branchement d'égout rues Morand et du Mont. Montant, 22.346 fr. 06. Adjud., M. Borgazzi, 18 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Reconstruction du débouché de l'égout collecteur, à « la Colle ». Mont., 5.406 fr. 39. Adjud., M. Pernet, à Pontarlier, 12 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Construction d'un préau à l'école de filles. Montant, 6.360 fr. Adjud., M. Pernet, 10 p. 100 de rabais.

Gard. — 29 novembre. — *Mairie de Nîmes.* — Service du génie. Installation de l'éclairage électrique aux quartiers Vallongue et Bruyère. Montant, 24.509 fr. Soumissionnaires : Société Mors, 6 p. 100. — MM. Mongin, 6 p. 100. — Gérie, 8 p. 100. — Adjud., Compagnie méridionale d'éclairage, à Marseille (Bouches-du-Rhône), 21,50 p. 100 de rabais.

Hautes-Alpes. — 27 novembre. — *Gap* (Conservation des eaux et forêts, rue des Jardins, 9). — Torrents de Valauria, de l'Hubac et de Chamoussières. Etablissement d'un garnissage consolidé par des pilots, enrochement et façonnage de lit, construction de radiers et réparations diverses aux seuils et barrages. Montant, 18.000 fr. Soumissionnaires : M. Edouard Faudon, 2 p. 100 d'augmentation. — MM. P. Rossetto. — F. Civalero. — Jean Glausetto. — B. Peller. — Jean Meyran, prix du devis. — M. André Jame, 1 p. 100. — Adjud., M. Ferdinand Busca, à Embrun, 3 p. 100 de rabais.

Hautes-Alpes. — 28 novembre. — *Sous-préfecture de Briançon.* — Construction d'une école mixte au hameau du Villaret (commune de Saint-Martin-de-Queyrières). Montant 16.000 fr. Soumissionnaires : MM. F. Civalero, 5 p. 100. — A. Jame, 5 p. 100. — Adjud., M. Barthélemy Peller, à Valloise, prix du devis.

Haute-Savoie. — 26 novembre. — *Préfecture.* — Commune de Morillon. Chemin d'intérêt commun n° 4. Reconstruction du pont de Morillon sur le Giffre. Montant, 10.000 fr. Adjud., M. Pierre Lauro, à Samoëns, prix du devis.

Haute-Savoie. — 23 novembre. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Bonneville. Extension du réseau électrique municipal. Montant, 9.481 fr. 40. Soumissionnaire : M. Picard-Bornhauser, 9.990 fr. 10. Adjud., M. Layat, à Bonneville, 9.281 fr. 40.

Haute-Savoie. — 24 décembre. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins. — 1^{er} lot. Saint-André. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 3, entre l'origine et les rochers des steppes, avec embranchement au hameau de chez Rosset, sur 1.744 mètres. Montant, 10.650 fr. Soumissionnaire : M. J. Mariettis, prix du devis. Adjud., M. Joseph Fontana, à Saint-Jean-d'Arvey (Savoie), 9 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Magland. Reconstruction du pont

du Grellet, en béton de ciment armé, sur l'Arve, de 47 mètres d'ouverture à 3 arches de 14 m. 70. Montant, 45.000 fr. Pas de soumissionnaire. — 3^e lot. Saint-Jean-de-Sixt. Construction entre le chemin de grande communication n° 1 et les Lombardes, sur 334 mètres. Montant, 24.700 fr. Pas de soumissionnaire.

Isère. — 24 novembre. — *Mairie de Hières.* — Construction d'un préau couvert à l'école de garçons. Montant, 1.600 fr. Soumissionnaires : MM. Connaud, 1 p. 100. — Bonnard, 0,50 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Troillon, à Hières, prix du devis.

Jura. — 9 janvier. — *Mairie de Dôle.* — Construction de chaussées pavées. Montant, 50.000 fr. Soumissionnaires : Société des Granits Porphyroïdes des Vosges, prix du devis. — MM. Martin André, 14 p. 100. — Martin Eugène, 10 p. 100. — Conord, 5 p. 100. — Plairet, 3 p. 100. — Plumeré, 2 p. 100. — Ravel, 1 p. 100. — Marlin, 6 p. 100. — Boine, 11 p. 100. — Adjud., M. Groueix, à Louhans (Saône-et-Loire), 17 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Mardi 28 janvier, 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un lycée de garçons aux Brotteaux. Aménagement des cours, chaussées, jardins et chemins à trottoirs. Montant, 53.290 fr. 03. Cautionnement, 2.500 fr. — Le pli contenant les pièces devra être adressé pour parvenir par la poste, recommandé, au plus tard le 27 janvier, à 5 heures du soir. — Renseignements à l'Office du Travail, hôtel de la Mutualité, place Raspail.

Rhône. — Dimanche 26 janvier, 2 h. — *Mairie de Grézieu-la-Varenne.* — Construction d'une école de filles. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie et pierre de taille. Montant, 13.846 fr. 87. Cautionnement, 750 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant, 4.498 fr. 95. Cautionnement, 275 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 2.731 fr. 50. Cautionnement, 200 fr. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 2.110 fr. Cautionnement, 125 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 2.075 fr. 76. Cautionnement, 125 fr. — 6^e lot. Ferblanterie, zinguerie et plomberie. Montant, 700 fr. Cautionnement, 50 fr. Imprévu, 2.536 fr. 92. — Renseignements et visa des certificats chez M. Jules Cumin, architecte, directeur des travaux, rue d'Algérie, 19, à Lyon (cabinet de 10 heures à midi), huit jours avant l'adjudication.

Rhône. — Mardi 11 février, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Hôtel des Invalides du Travail. Empierrement, pavage et sablage des allées. Adjudication en un seul lot, des travaux désignés ci dessus, évalués à la somme de 15.220 fr. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux, sont déposés à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Jeudi 13 février, 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Fourniture de 615 mètres carrés de chêne en planches échantillonnées de 30 millim. et 240 m. carrés de chêne en planches de 25 mill. Eventuellement, réa adjudication le 6 mars 1913, à 3 heures. — Renseignements à l'atelier de construction de Lyon, 2, rue Bichat.

Rhône. — Vendredi 31 janvier, 2 h. — *Mairie d'Anse.* — Construction d'une canalisation en béton de ciment de 152 m. 50 de largeur sous la chaussée de l'ancienne grande rue et place de la Panneterie. Mont., 3.000 fr. Cautionnement, 150 fr. Auteur du projet, M. Fiorina, agent voyer à Anse. — Les soumissions devront être déposées le mercredi 29 janvier, à 5 heures du soir, entre les mains du maire. — Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Samedi 25 janvier, 9 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux d'entretien des routes nationales pendant cinq années. Montants annuels. 1^{er} Matériaux d'empierrement. — 1^{er} lot Subd. de Lavoulte, sur 47 k. 068. Montant, 11.003 fr. Cautionnement, 1.100 fr. — 2^e lot. Subd. du Teil, sur 17 k. 691. Montant, 3.100 fr. Cautionnement, 310 fr. — 3^e lot. Subd. du Teil, sur 8 k. 864. Montant, 3.900 fr. Cautionnement, 390 fr. — 4^e lot. Subd. de Bourg-Saint-Andéol, sur 29 k. 511. Montant, 8.200 fr. Cautionnement, 820 fr. — 5^e lot. Subd. du Teil, sur 14 k. Montant, 2.100 fr. Cautionnement, 210 fr. — 6^e lot. Subd. de Villeneuve-de-Berg, sur 20 k. Montant, 3.250 fr. Cautionnement, 325 fr. — 6^e lot. Subd. de Saint-Pierre-veille, sur 12 k. 057. Montant, 1.400 fr. Cautionnement, 140 fr. — 8^e lot. Subd. de Privas, sur 28 k. 500. Montant, 7.000 fr. Cautionnement, 700 fr. — 9^e lot. Subd. d'Aubenas, sur 36 k. 200. Montant, 13.000 fr. Cautionnement, 1.300 fr. — 10^e lot. Subd. de Joyeuse, sur 14 k. 945 fr. Montant, 2.600 fr. Cautionnement, 260 fr. — 11^e lot. Subd. du Pont-de-Labeaume, sur 31 k. Montant, 8.400 fr. Cautionnement, 840 fr. — 12^e lot. Subd. de Langogne, sur 19 k. 330. Montant, 3.250 fr. Cautionnement, 325 fr. — 13^e lot. Subd. de Largentière, sur 13 k. 400. Montant, 6.500 fr. Cautionnement, 650 fr. — 14^e lot. Subd. des Vans, sur 51 k. 170. Montant, 3.850 fr. Cautionnement, 385 fr. — 2^e Bois pour ponts suspendus. 15^e lot. Pour l'ensemble du département. Montant, 18.000 fr. Cautionnement, 3.000 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Guillet, ingénieur en chef, cours du Temple, à Privas. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division) et des ingénieurs de Privas et d'Aubenas.

Ardèche. — Samedi 25 janvier, 2 h. 1/4. — *Préfecture.* — Construction d'une caserne de gendarmerie à Valgorge. Montant, 22.897 fr. 06. Cautionnement, 800 fr. — Visa par M. Guigon, architecte à Privas. — Renseignements à la préfecture (1^{re} division).

Ardèche. — Samedi 25 janvier, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux d'entretien des routes départementales pendant cinq années. Montants annuels. 1^{er} Matériaux d'empierrement. 16^e lot Subdivision d'Entraigues, sur 36.935 m. Montant, 9.900 fr. Cautionnement, 990 fr. — 17^e lot. Subd. de Bourg-Saint-Andéol, sur 17.500 m. Montant, 2.200 fr. Cautionnement, 220 fr. — 18^e lot. Subd. de Lavoulte, sur 19.015 m. Montant, 3.100 fr. Cautionnement, 300 fr. — 19^e lot. Subd. de Saint-Pierre-veille. Montant, 3.100 fr. Cautionnement,

300 fr. — 20^e lot. Subd. du Teil, sur 9.217 m. Montant, 1.100 fr. Cautionnement, 100 fr. — 21^e lot. Subd. du Teil, sur 9.624 m. Montant, 1.200 fr. Cautionnement, 120 fr. — 22^e lot. Subd. de Villeneuve-de-Berg, sur 44.925 m. Montant, 1.200 fr. Cautionnement, 120 fr. — 23^e lot. Subd. d'Aubenas, sur 12.947 m. Montant, 3.700 fr. Cautionnement, 370 fr. — 24^e lot. Subd. de Joyeuse, sur 27.834 m. Montant, 3.800 fr. Cautionnement, 300 fr. — 25^e lot. Subd. de Pont-de-Labeaume, sur 49.481 m. Montant, 9.000 fr. Cautionnement, 900 fr. — 26^e lot. Subd. de Langogne, sur 39.601 m. Montant, 2.750 fr. Cautionnement 275 fr. — 27^e lot. Subd. de Largentière, sur 34.570 m. Montant, 6.650 fr. Cautionnement, 665 fr. — 28^e lot. Subd. des Vans, sur 20.081 m. Montant, 2.200 fr. Cautionnement, 220 fr. — 29^e lot. Subd. de Vallon, sur 52.361 m. Montant, 7.500 fr. Cautionnement, 750 fr. — 30^e lot. Subd. de Saint-Cirgues-en-Montagne, sur 29.000 m. Montant, 4.300 fr. Cautionnement, 430 fr. — 31^e lot. Subd. de Saint-Cirgues-en-Montagne, sur 12.517 m. Montant, 1.750 fr. Cautionnement, 175 fr. — 32^e lot. Subd. de Privas, sur 55.867 m. Montant, 9.000 fr. Cautionnement, 900 fr. — 2^e Bois pour pont suspendu. — 33^e lot. Pont suspendu de Vallon. Montant, 1.150 fr. Cautionnement, 200 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Guillet, ingénieur en chef, cours du Temple, à Privas. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division), et des ingénieurs de Privas et d'Aubenas.

Bouches-du-Rhône. — Jeudi 30 janvier, 11 h. — *Sous-préfecture d'Aix.* — Berre. Transformation de l'ancien hôpital en immeuble locatif. Montant, 7.159 fr. Cautionnement, 300 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Tachoire, architecte, auteur du projet, à Berre. — Renseignements à la sous-préfecture.

Doubs. — Dimanche 26 janvier, 3 h. — *Mairie de Luxier.* — Construction d'un mur de clôture à la maison d'école de filles et construction d'une salle de mairie. Montant, 2.952 fr. 15. — Visa par M. Georges Goguely, architecte à Baume-les-Dames. — Renseignements à la mairie.

Doubs. — Samedi 25 janvier, 10 h. — *Besançon* (hôpital Saint Jacques). — Aménagement de services de chirurgie et de médecine. — 1^{er} lot. Maçonnerie, charpente. Montant, 24.756 fr. 60. Cautionnement, 940 fr. — 2^e lot. Menuiserie, quincaillerie. Montant, 11.943 fr. 96. Cautionnement, 470 fr. — 3^e lot. Fontainerie et appareils sanitaires. Montant, 9.720 fr. 76. Cautionnement, 400 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 25.796 fr. 48. Cautionnement, 960 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Forien, architecte des hospices. — Renseignements au secrétariat de l'hôpital.

Doubs. — Samedi 8 février, 10 h. — *Sous-préfecture de Baume-les-Dames.* — Entretien des chemins G. C. et I. C. pendant les années 1913, 1914, 1915, 1916, 1917 (43 lots).

Doubs. — Jeudi 30 janvier, 10 h. 1/2. — *Mairie de Pontarlier.* — Entretien des chemins G. C. et I. C. pendant les années 1913, 1914, 1915, 1916, 1917 (22 lots).

Doubs. — Mardi 28 janvier, 10 h. 1/2. — *Mairie de Pontarlier.* — Entretien des chemins G. C. et I. C. pendant les années 1913, 1914, 1915, 1916, 1917 (21 lots).

Doubs. — Vendredi 7 février, 10 h. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — Entretien des chemins G. C. et I. C. pendant les années 1913, 1914, 1915, 1916, 1917 (38 lots).

Doubs. — Mardi 28 janvier, 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins G. C. et I. C. (6 lots).

Doubs. — Mardi 28 janvier, 2 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Gevresin. Assainissement du cimetière. M. Renard, agent voyer à Amancey. Montant, 3.410 fr. 04. Cautionnement, 120 fr. — 2^e lot. Montmahoux. Construction d'un réservoir, établissement de conduites d'eau, de bornes-fontaines et d'abreuvoirs. Le Service vicinal. Montant, 29.452 fr. 13. Cautionnement, 1.200 fr. — 3^e lot. Sainte-Anne. Réparations aux bâtiments communaux. M. Parrod, architecte à Pontarlier. Montant, 1.250 fr. Cautionnement, 40 fr. — 4^e lot. Pirey. Appropriation de l'école des filles. M. Burcey, architecte à Besançon. Montant, 2.285 fr. 35. Cautionnement, 75 fr. — 5^e lot. Burgille, Chazoy et Cordiron. Construction d'un cimetière intercommunal. M. Barrey, architecte à Besançon. Montant, 6.636 fr. 35. Cautionnement, 220 fr. — 6^e lot. By. Réparations à la mairie, à la maison d'école et construction d'un hangar. M. Faure, entrepreneur à Quingey. Montant, 2.035 fr. 70. Cautionnement, 65 fr. — 7^e lot. Mercey-le-Grand. Chemin rural traversant la place publique. Construction de la partie comprise entre le chemin de grande communication n° 16 et la place devant l'école communale avec enlèvement des terres de l'ancien cimetière aux abords de l'église et nivellement de la place sur 136 mètres de longueur. Le Service vicinal. Montant, 2.293 fr. 94. Cautionnement, 70 fr. — 8^e lot. Amagney. Assainissement du village. Construction d'un égout collecteur, de trottoirs et de caniveaux. M. Métin. Montant, 19.801 fr. 73. Cautionnement, 700 fr. — 9^e lot. Thise. Chemin rural de la prairie dit « des Courbes ». Construction de la partie comprise entre le chemin vicinal ordinaire n° 3 de Thise à Roche et le profil 15 sur une longueur de 515 m. 50. Le Service vicinal. Montant, 2.421 fr. 10. Cautionnement, 75 fr. — 10^e lot. Le Bizot. Chemins vicinaux ordinaires n° 1 du Bizot au Russey, n° 2 du Bizot à Morteau. Rectification entre les territoires des communes du Russey et du Bélien, sur une longueur de 4.336 m. 40. Le Service vicinal. Montant, 46.253 fr. 18. Cautionnement, 3.000 fr. — 11^e lot. Mamirolle et la Chevillotte. Mise en état de viabilité du chemin vicinal ordinaire n° 3 sur les territoires de Mamirolle et de la Chevillotte. Renforcement de chaussée. Fournitures de matériaux. Le Service vicinal. Montant, 4.200 fr. Cautionnement, 300 fr. — Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Doubs. — Mardi 28 janvier, 3 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Canal du Rhône au Rhin. Bail d'entretien pour cinq années à partir du 1^{er} janvier 1913. — 3^e lot. Entre la limite des départements du Jura et du Doubs,

et la tête amont de l'écluse n° 51 de Tarragnoz. Longueur, 28 k. 744 m. 32. Importance annuelle des entreprises, 10.000 fr. Cautionnement provisoire, 400 fr., définitif, 400 fr. — 4^e lot. Entre l'écluse n° 51 de Tarragnoz et un point situé à 750 mètres en amont de l'écluse n° 46 et 46 bis de Deluz. Longueur, 24 k. 513 m. 18. Importance annuelle des entreprises, 9.500 fr. Cautionnement provisoire, 350 fr., définitif, 350 fr. — 5^e lot. Entre la limite précédente à Deluz et la tête aval de l'aqueduc situé à 30 mètres en aval de l'écluse 27. Longueur, 45 k. 925 m. Importance annuelle des entreprises, 20.000 fr. Cautionnement provisoire, 700 fr., définitif, 700 fr. — 6^e lot. Entre la limite précédente en aval de l'écluse 27 et la frontière allemande. Longueur, 45 k. 889 m. Importance annuelle des entreprises, 20.000 fr. Cautionnement provisoire, 500 fr., définitif, 500 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^{er} dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir ; 2^e dans les bureaux de M. l'ingénieur ordinaire, rue Pasteur, 7, à Besançon, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Gers. — Mardi 28 janvier, 14 h. 1/2. — *Préfecture.* — Service des bâtiments départementaux. Aménagement de l'ancien archevêché pour l'installation de la préfecture. — 1^{er} lot. Gros œuvre (maçonnerie, charpente, menuiserie, plâtrerie, etc.). Travaux à l'entreprise, 48.343 fr. 78. Somme à valoir, 6.656 fr. 22. Total, 55.000 fr. — Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^{er} dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division), de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ; 2^e dans les bureaux de M. Mayer, ingénieur à Auch, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Gard. — Dimanche 9 février, 3 h. — *Mairie de Pujaut.* — Réfection d'un bureau de poste et d'une classe aux écoles. — Lot unique. Maçonnerie, menuiserie, serrurerie, peinture. Montant, 2.600 fr. Cautionnement, 100 fr. — Visa, trois jours avant l'adjudication, par M. Félix Devaux, architecte expert, à Avignon. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'architecte.

Haute-Loire. — Dimanche 2 février, 2 h. — *Mairie de Saint-Maurice-de-Lignon.* — Agrandissement du cimetière. Montant, 13.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — Renseignements à la mairie.

Haute-Saône. — Jeudi 6 février, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Gray.* — 1^{er} lot. Bay. Adduction et distribution d'eau potable. Montant, 22.984 fr. 25. Cautionnement, 1.150 fr. Frais, 203 fr. 55. Auteur du projet, M. Sauterey, à Dôle. — 2^e lot. Montureux-les-Gray. Chemin vicinal ordinaire n° 1, de Montureux à Prantigny. Rectification de la côte de la Gillotte, sur 210 mètres. Montant, 2.374 fr. 42. Cautionnement, 80 fr. Frais, 60 fr. 20. Auteur du projet, le Service vicinal. — 3^e lot. Onay. Amélioration du chemin rural reconnu n° 1, dit « derrière les vergers ». Montant, 2.082 fr. 69. Cautionnement, 100 fr. Frais, 31 fr. 41. Auteur du projet, M. Chauvelot, agent voyer cantonal à Gray. — 4^e lot. Saint-Loup-les-Gray. Amélioration du chemin rural reconnu n° 1, dit « chemin de Dure-tête », sur 800 mètres. Montant, 2.348 fr. 50. Cautionnement, 100 fr. Frais, 39 fr. 40. Auteur du projet, M. Chauvelot. — 5^e lot. Saint-Loup-les-Gray. Construction d'un puits et établissement d'une pompe. Montant, 615 fr. Frais, 27 fr. 15. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Isère. — Demande avant le 10 février 1913. — *Grenoble.* — Chemin de fer de Saint-Georges-de-Commiers à la Mure. Concours pour l'établissement d'une couverture en béton armé protégeant la voie ferrée contre les chutes de blocs au droit du passage de la Clapise. Les concurrents qui désirent prendre part à ce concours doivent en adresser la demande, par lettre recommandée, à M. Wilhelm, ingénieur en chef des ponts et chaussées, administrateur du chemin de fer de Saint-Georges-de-Commiers à la Mure, 17, rue Hébert, à Grenoble, avant le 10 février 1913. — Une note indiquant les pièces à joindre à la demande d'admission au concours sera adressée aux personnes qui en feront la demande à M. l'ingénieur des ponts et chaussées, chef d'exploitation du chemin de fer de Saint-Georges-de-Commiers à la Mure, rue Hébert, 17, à Grenoble.

Jura. — Jeudi 6 février, 2 h. — *Sous-préfecture de Dôle.* — Champvaux. Construction d'un hôtel des postes. Montant, 17.631 fr. 17. Cautionnement, 600 fr. Frais, 440 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Chiffot, architecte, 90, boulevard Raspail, à Paris, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Samedi 25 janvier, 10 h. — *Préfecture.* — Construction d'une caserne de gendarmerie au Chambon-Feugerolles. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie et couverture. Montant, 42.124 fr. 16. Cautionnement, 4.000 fr. — 2^e lot. Ciment. Montant, 16.814 fr. 78. Cautionnement, 1.500 fr. — 3^e lot. Charpente en bois. Montant, 9.074 fr. 33. Cautionnement, 000 fr. — 4^e lot. Menuiserie et parquets. Montant, 11.320 fr. 13. Cautionnement, 1.000 fr. — 5^e lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant, 7.163 fr. 60. Cautionnement, 700 fr. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 1.432 fr. 55. Cautionnement, 1.000 fr. — 7^e lot. Zinguerie, plomberie et appareils sanitaires. Montant, 5.604 fr. 61. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Puy-de-Dôme. — Dimanche 26 janvier, 2 h. — *Mairie de Giat.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Construction d'une halle et d'un hôtel de ville. 2^e lot. 1^{er} Fourniture et installation de l'horloge. Montant, 37.000 fr. — 2^e Réfection et établissement de caniveaux à l'église communale. Montant, 3.500 fr. — Renseignements à la mairie.

Savoie. — Jeudi 30 janvier, 10 h. — *Mairie de Chambéry.* — Entretien des bâtiments communaux. Montants annuels. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries diverses, y compris pierre de taille et ciment. Montant, 3.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — 2^e lot. Charpentes et couvertures. Montant, 2.500 fr. Cautionnement, 200 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 1.200 fr. Cautionnement, 100 fr. — 4^e lot. Charpente en fer et serrurerie. Montant, 1.200 fr.

Cautionnement, 100 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 2.500 fr. Cautionnement, 200 fr. — 6^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie et cuivrierie. Montant, 2.000 fr. Cautionnement, 150 fr. — 7^e lot. Vitrerie. Montant, 1.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — 8^e lot. Fumisterie, fonte, tôlerie. Montant, 1.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — 9^e lot. Fourniture de cailloux cassés, agrégation, sable, etc. Montant, 3.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — Visa, trois jours avant l'adjudication, par l'ingénieur municipal, auteur du projet. — Renseignements à la mairie.

Étude de
M^e Cl. TRÉVOUX, avoué à Lyon, place des Jacobins, 4,
(successeur de M^e Ruby.)

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au Tribunal civil de Lyon

DOMAINE DE "LA FERRANDIÈRE"

Situé partie sur la commune de VILLEURBANNE
et partie sur le territoire de la ville de LYON

D'un seul tènement, clos de murs

COMPRENANT :

Bâtiments d'habitation divers, dépendances, chapelles, écuries, remises, château d'eau, bâtiments de fermier, salles d'ombrage, bosquets, charmillles, arbres fruitiers, vignes et cultures diverses.

Superficie totale : vingt-six hectares, quarante-cinq ares, quatre-vingt-treize centiares environ.

ADJUDICATION AU SAMEDI 25 JANVIER 1913, A MIDI

Au Palais de Justice de Lyon, quai de la Bibliothèque

Mise à prix : 800.000 francs

OUTRE LES CHARGES

Pour extrait,
Cl. TRÉVOUX, avoué poursuivant.

SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE Ce soir, à 8 h, *Lakmé*. Vendredi, *Werther*, avec Mlle Alice Raveau. Samedi, *Mireille*.

CÉLESTINS Tous les soirs, *Beulemans marie sa fille*, opérette originale, par la troupe qui la créa à Bruxelles.

NOUVEAU-THÉÂTRE 33, cours Gambetta. — Reprise de *Aux Ball' d'Af.*, de légendaire mémoire, qui sera joué tous les soirs.

HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT Dans la joyeuse revue *Eh ben!... ça va?* on admire de superbes costumes, de magnifiques décors et de gracieuses girls, toutes jeunes et jolies : ceci pour le plaisir des yeux ; quant au charme de l'esprit, quantité de scènes de joyeuse venue alternent avec de prodigieux ensembles et de féeriques apothéoses. Matinée à prix réduits jeudi et dimanche.

THÉÂTRE FÉMINA Cours Lafayette, angle rue Garibaldi. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, dimanches et fêtes, en matinée, à 2 h. 1/2, et en soirée à 8 h. 1/2, pièces du Grand Guignol. Location de 10 heures du matin à 7 heures du soir, sans augmentation de prix.

SCALA-THÉÂTRE Grâce à la magnificence de ses programmes, à sa coquette salle où l'on trouve tout le confort moderne et désirable, ce charmant établissement reste le spectacle préféré du public lyonnais et continue à détenir le record du succès.

Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2. — Orchestre de tout premier ordre, sous la direction du maestro G. Mouillon, pendant les vues et les entr'actes. — Tous les lundis, nouveau programme. — Location ouverte de 10 heures à midi, et de 2 heures à 7 heures, sans augmentation de prix. — Spectacle de famille le plus important, le plus intéressant et le meilleur marché.

ROYAL-CINÉMA 20, place Bellecour, angle de la rue de la Charité. — Avec les vues désormais historiques de la Découverte du Pôle Sud par Amundsen Royal-Cinéma reste le spectacle hors de pair et le rendez-vous par excellence des familles.

Tous les jours, séances sans interruption de 2 heures à 6 heures. Le vendredi, changement de programme. Pour éviter l'encombrement aux portes, il est recommandé aux familles de retenir leurs places, sans augmentation, à la location. Téléphone 51-99.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. Rey, 4 rue Gentil. 62641

Victor DUPRÉ

Rue Tronchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boite rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

DÉLOGÉ FRÈRES

LYON 6, Rue de Fleurieu
TÉL : 1-19
LAVABOS
Douches - Bidets



APPAREILS
SANITAIRES
Granit-porcelaine
INSTALLATIONS EAU & GAZ
Entreprise de Travaux Hydrauliques
et Canalisation des Villes
W. Closets - Réservoir à Chasse
PARATONNERRE PERFECTIONNÉ

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Chaux, Ciments, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et Cⁱ, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgne

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 36. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDEOL (Ardèche)

CARRELAGE MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES
Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON — 63, Rue de la Villette — LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman) d'après calques

à l'encre
de Chine.

ACHARD & C^{IE}

3, rue Fénélon
— LYON —

Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

Les Célèbres REVÊTEMENTS JOSZ CRÉÉS EN 1885



Métal-émaillé
pour murs et plafonds

DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE
LAVABLE, DURABLE
INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes,
cuisines, W.-C., vestibules,
salles machines, cabines na-
vires et hôpitaux, etc.

MARQUE DÉPOSÉE

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS

Economie sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.

FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assis-
tance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,
Génie Militaire, Ministères, Hospices Civils et
Militaires, C^{ie} Transatlantiques, Banques, etc.

100.000 Installations en France

**HORS CONCOURS
5 GRANDS PRIX
28 MÉDAILLES OR**

28 Années de Références
Envoi de Catalogues franco sur demande
16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17
(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)

IMPRIMERIE A. REY

Travaux commerciaux et administratifs
AFFICHES D'ADJUDICATIONS

4, Rue Gentil, 4, LYON

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
contre les

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs

Réserves : 2.125.000 francs

ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :
AUTOMOBILES - CHEVAUX et VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES

Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ
des Propriétaires d'Immeubles

ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU

Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général
39, rue de la Bourse à LYON